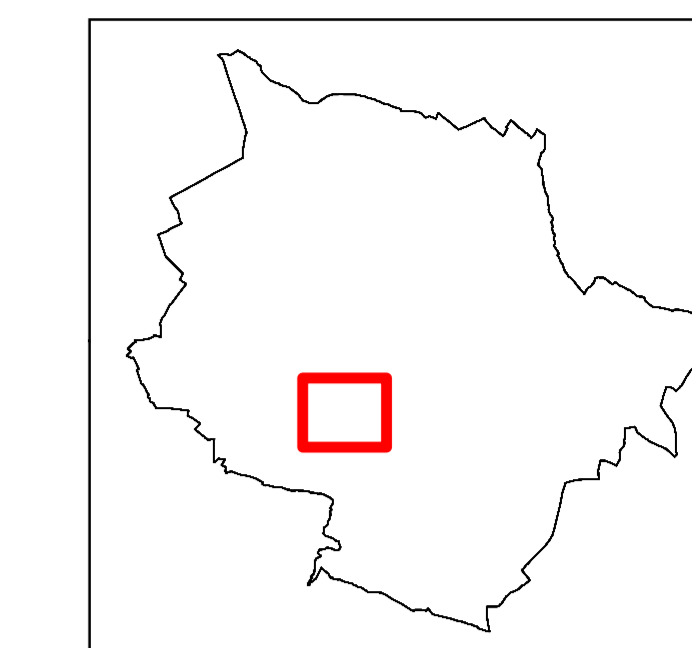


PLAN LOCAL D'URBANISME

4.3 Zonage : La Bastide



Deuxième modification du Plan Local d'Urbanisme		
PLU approuvé le :	1ère modification approuvée le :	2ème modification approuvée le :
27/05/2013	12/10/2015	
METROPOLIS, atelier d'urbanisme 10 rue du 19 mars 1962 33 130 BEGLES		
PLAN N°	ECHELLE	
3	1/1 000	
Dessiné par	Vérifié par	
DT	DP	

Légende

- UA : Zone urbaine autour de la place de la bastide
- UB : Zone urbaine de la bastide
- UC : Zone d'extension urbaine et zone de certaines hameaux
- UE : Zone urbaine regroupant des équipements publics ou d'intérêt collectif
- UY : Zone d'activités industrielles
- UX : Zone d'activités à vocation commerciale et artisanale
- 1AU : Zones à urbaniser en priorité
- 1AUX : Secteur destiné aux équipements sportifs, de loisirs et de tourisme
- 1AUc : Zones à urbaniser en priorité à vocation commerciale et artisanale
- 1AUy : Zone d'urbanisation future à vocation artisanale et commerciale
- 2AU : Zone de réserve foncière destinée à une urbanisation à long terme
- 2AUX : Zones à urbaniser à moyen ou long terme à vocation commerciale et artisanale
- A : Zone agricole
- Ah : Zone agricole de gestion des constructions non agricoles existantes
- N : Zones de sites naturels à protéger
- Nh : Zone naturelle de gestion des constructions existantes
- Nc : Zone naturelle impactée par le risque de mouvements de terrains
- Ne : Zone naturelle pouvant accueillir des équipements publics ou d'intérêt collectif sans construction
- Np : Zone naturelle protégée
- Np1 : Emplacement réservé
- Np2 : Espace boisé classé
- : Limite de la profondeur de constructibilité des îlots dans la bastide
- : Périmètre de protection au titre de l'article L. 123-1-5 7°
- : Zone Rouge Mouvements de Terrains
- : Côte de vue imposant une marge de recul en application de l'article R.123-9-5° du code de l'urbanisme
- : Marge de recul de constructibilité en entrée de ville
- : Zone d'application de l'article L.111-4 du code de l'urbanisme le long des RD 670 et RD 672
- : Secteur de diversité commerciale à protéger (L. 151-16)
- ◆ : Protection ponctuelle au titre de l'article L. 123-1-5 7°
- ◆ : Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2°
- : Zone de prescription d'isolement acoustique située en voisinage des infrastructures de transports
- : Normes générales de nuisances sonores
- : Périmètre de modulation du stationnement pour les équipements
- : limite communale
- : limite parcellaire
- : Subdivision fiscale
- : Bâti lourd
- : Bâti léger

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation des opérations	Bénéficiaires	Surfaces approximatives en m²
1	Développement de la zone 2AU des Aménas (10m d'empierre)	Commune	300
2	Développement de la zone 1AU de Saint Roman de l'Anglais (10m d'empierre)	Commune	4000
3	Élargissement à 50m de l'axe de la zone 2AU de Comberge	Commune	564
4	Création d'une liaison piétonne entre la bastide et la zone de Bonnet (5m d'empierre)	Commune	200
5	Aménagement d'espaces publics	Commune	1669
6	Équipement public (stationnement) à la croisée des axes de Saint Cyprien	Commune	160
7	Création d'une liaison piétonne entre la bastide et la zone de Bonnet (5m d'empierre)	Commune	140
8	Développement de la zone 2AU de la passerelle par le ruisseau de la zone de Bonnet (5m d'empierre)	Commune	345
9	Aménagement d'une zone de stationnement à la zone de Bonnet (5m d'empierre)	Commune	385
10	Aménagement d'une zone de stationnement dans la Bastide	Commune	120
11	Aménagement d'une zone de stationnement dans la Bastide	Commune	147
12	Aménagement d'une zone de stationnement dans la Bastide	Commune	160
13	Aménagement d'une zone de stationnement des axes situés à Saint Roman	Commune	1128
14	Création et aménagement d'une zone de stationnement de la zone de la Bastide	Commune	237
15	Élargissement de la Route de Bouay (VC 7°)	Commune	380
16	Projet de création d'une zone de stationnement à la Bastide	Établissement	23500
17	Aménagement d'une station d'opération à Roussillon	Commune	160
18	Aménagement d'un accès et d'une station à un parking pour assurer la sécurité routière de Roussillon	Commune	150
19	Création d'un bassin d'épuration	Commune	6000
20	Recatage de la RD 672 et recatage de des accotements sur une emprise totale de 16 mètres	Commune	6600
21	Recatage de la RD 671 et recatage de des accotements sur une emprise totale de 16 mètres	Département	13113
22	Recatage de la RD 670 et recatage de des accotements sur une emprise totale de 16 mètres	Département	13064
23	Création d'une réserve d'eau afin d'assurer la défense incendie de la zone 1AUc et 2AU à Bonnet	Commune	377
24	Création d'une réserve d'eau afin d'assurer la défense incendie de la zone 1AUc et 2AU à Bonnet	Commune	341
25	Création d'une réserve d'eau afin d'assurer la défense incendie de la zone 1AUc et 2AU à Bonnet	Commune	217
26	Création d'une réserve d'eau afin d'assurer la défense incendie de la zone 1AUc et 2AU à Bonnet	Commune	341
27	Séparation du carrefour entre la RD672 et la rue communale au lieu-dit le Moulin des Aynes	Commune	200

Liste des éléments du patrimoine protégés au titre du 7° de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme

1	Cabane à signe - Le Coustilly
2	Cabane à signe - Figeac
3	Cabane à signe - vers Bellevue
4	Moulin des Aynes
5	Cabane à signe - L'Enclos
6	Moulin au lieu-dit Les Gays
7	Cabane à signe - d'Angos
8	Tour du Castelley
9	Puits de Fournouze
10	Puits de Bouay
11	Quai à douille Jean de Pey
12	Cabane du Touls
13	École des filles (rue St Léger)
14	Puits de l'école des filles

